

TRESORERIE GENERALE DE LA GIRONDE

FRANCE DOMAINE  
208 rue Fernand Audeguil  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05 56 00 13 50  
Fax : 05 56 00 13 51



## AVIS DU DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS

Art. L. 311-8 code des communes  
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982  
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972  
Art. L.324-1 du code de l'urbanisme  
Art. L. 451-5 du code de la construction et de l'habitation

N° 10/167V0350

Suivie par : Serge MARUEJOULS

Téléphone : 05 56 00 13 58

Télécopie : 05 56 00 13 51

Réception sur rendez-vous.

Int. : serge.maruejouis-benoit@dgfip.finances.gouv.fr

Vos références : 331/DL/BD

DLT



COMMUNAUTE URBAINE DE  
BORDEAUX

Direction de l'Action Foncière  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX CEDEX

### 1. Propriétaire :

LA CUB

### 2. Date de réception de la demande d'avis :

le 01/02/2010.

### 3. Situation du bien:

COMMUNE DE FLOIRAC

Cadastre	Adresse	Contenance
AX 115, 117, 119, 123, 514, 519, AW 154	ZAC des Quais îlot N1	12 456 m <sup>2</sup>

### 4. Description sommaire :

L'îlot N1 est destiné à la réalisation d'un programme de 76 logements en accession aidée pour une SHON de 5 985 m<sup>2</sup> et d'un deuxième programme de 105 logements à usage locatif de type PLUS pour une SHON de 8 525 m<sup>2</sup>.

### 5. Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers :

Au plan local d'urbanisme, le terrain est classé en zone UCv3.

### 6. Situation locative.

Évalué libre de toute occupation.

**7. Conditions de la vente:**

Amiable.

**8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé:**

Les prix négociés avec MESOLIA, à savoir, 185,25 € HT le m<sup>2</sup> de SHON pour les logements en accession sociale et 128,65 € le m<sup>2</sup> de SHON pour les logements de type PLUS, n'appellent pas d'observation de France Domaine et peuvent être retenus.

Estimation globale.

Accession aidée : 185,25 € le m<sup>2</sup> de SHON \* 5 985 m<sup>2</sup> = 1 108 721,25 € HT.

Logements PLUS : 128,65 € le m<sup>2</sup> de SHON \* 8 525 m<sup>2</sup> = 1 096 741,25 € HT.

**Total** 2 205 462,50 € HT.

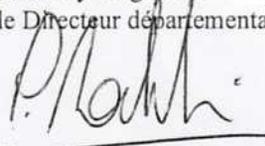
La présente estimation domaniale doit s'entendre hors taxes et droits d'enregistrement.

**9. Durée de validité de l'avis:**

Un an

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction de la Comptabilité Publique.

A BORDEAUX, le 26 février 2010  
P/le Trésorier Payeur général  
par délégation, le Directeur départemental



Pierre ROCKLIN.